

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
COMMUNE DE CHELLE-DEBAT

PROCES VERBAL

Le vendredi 20 mars 2026 à 20h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Dominique CHIARABINI

Secrétaire de la séance : Amandine MENVIELLE

Présents : Nathalie BONNET, Patrick MONTAUT, Dominique CHIARABINI, Joël ABADIE, Marine DETREZ, Yannick ELIZALDE, Amandine MENVIELLE, Marie CORREGE MAVRODIN, Ekéha MACHADO, Dorian MAUMUS, Pauline LEADBETTER SERRES

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Élection du Maire
- Vote du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Signature de charte de l'élu local
- Désignation des représentants aux commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

ELECTION DU MAIRE (N° DE_001_2026)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122 - 4, L.2122- 7 et L. 2122 - 8 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur CHIARABINI Dominique, Président de séance, invite le conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue à l'élection du Maire.

1 er tour de scrutin :

Le dépouillement du premier tour de scrutin a donné les résultats ci - après :

- Nombre de présents : 11
- Nombre de procurations : 0
- Nombre d'abstentions (conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote) : 0
- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- La majorité absolue est de : 6

Ont obtenu : - Mme BONNET Nathalie : onze voix (en lettres) ;

Mme BONNET Nathalie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (N° DE_002_2026)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 - 2- 1, L2122- 1 et L2122- 2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse être inférieur à 1 et puisse excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal ;

Mme le Maire propose au conseil municipal de créer 3 postes d'adjoints ;

Après en avoir délibéré, par 11. voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

Le conseil municipal,

DECIDE la création de 3 postes d'adjoints au maire,

ELECTION DES ADJOINTS (N° DE_003_2026)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122 - 4, L2122- 7, L2122- 7- 2 et L2122- 8 ;

VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 3 (nombre d'adjoints)

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui - ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122 - 7 ;

Mme le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder au vote au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. 1 er tour de scrutin :

Le dépouillement du premier tour de scrutin a donné les résultats ci - après :

- Nombre de présents : 11

- Nombre de procurations : 0

- Nombre d'abstentions (conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote) : 0

- Nombre de votants : 11

- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 11

- La majorité absolue est de : 6 Ont obtenu : - Liste 1 : 11. voix

Le liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1 er adjoint : Mr ABADIE Joël

- 2 -ème adjoint : Mme SMADJA DETREZ Marine

- 3 -ème adjoint : Mr CHIARABINI Dominique

L'ordre du tableau du conseil municipal ci - annexé est approuvé.

LISTE DES DELEGUE AUX DIFFERENTES COMMISSIONS (N° DE _004_2026)

Madame Le Maire propose au conseil municipal de choisir les titulaires et suppléants aux différentes commissions et syndicats

	Titulaire	Suppléant
3CVA	Nathalie	Joel
SDE	Joel	Dorian
SYNDICAT MIXTE	Nathalie	Joel
SPANC	Joel	Pauline
SMAEP VALLEE ARROS	Dominique	Amandine

COMMISSIONS COMMUNALES

1. FINANCES	Nathalie Joel Dominique Marine	Pauline Ekéha
2. DEFENSE ET SECURITE	Dominique	Pauline Patrick Joel Nathalie Marine Ekéha
3. ENVIRONNEMENT	Dominique	Yannick B Joel Nathalie
4. TRAVAUX	Joel	Yannick E

5. GESTION DU TERRITOIRE	Joel	Marie Patrick Dorian
6. GESTION DES EMPLOYES	Nathalie	Dominique
7. ACTION SOCIALE	Nathalie	Ekéha Pauline Yannick E Marine
8. APPEL D'OFFRE	Nathalie	Joel Marine Dominique
9. COMMUNICATION	Yannick B	Marie Ekéha Dorian Amandine
10. FESTIVITES	Nathalie	Tout le conseil
11. COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES	Marine	Yannick B

Nathalie BONNET
Président de séance

Amandine MENVIELLE
Secrétaire de séance